

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 22 janvier 2024

Portant délégation de signature à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables, à **M. Jacques CHAPLE**, Chef de service planification au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence HANDEL**, directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 24816

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10.

WU la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que M. Jacques CHAPLE assure les fonctions de Chef de service planification au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence HANDEL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le présent arrêté délégué l'article n°24816 du 26 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime EPRC2 et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre adossée à la DSD-ETP de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Tous les ordres de services de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Documents mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière.
- Autres relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière intervenant par engagement, supplémentation, renouvellement les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou autre capital.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR_SIGN_24816_MATHIEU.pdf
(.pdf, 157,0 Ko)



TÉLÉCHARGER